



Emploi du temps 2020 / 2021

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
07h30 - 08h30	Garderie			
08h30 - 12h	École			
12h - 13h45	Restauration			
13h45 - 16h15	École			
16h15 - 17h15	Garderie (pour tous) ou Étude Dirigée (pour les élémentaires)			
17h15 - 18h30	Garderie (pour tous)			

Permanences administratives

Uniquement sur rendez-vous : veuillez nous contacter par mail (periscolaire@ville-capinghem.fr) ou par téléphone : 03 20 10 83 55.

Activités périscolaires et extrascolaires

Petit rappel : le périscolaire est le temps de loisirs qui se déroule après l'école (temps du midi, garderie et mercredis) ; l'extrascolaire est le temps de loisirs qui se déroule en dehors du temps scolaires (petites et grandes vacances).

• LA RESTAURATION

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire. Il comprend l'accueil pour le repas en salle polyvalente et la prise en charge des enfants, avant, pendant et après ce moment sur la plage horaire 12h-13h45. La restauration fonctionne durant toute l'année scolaire.

L'inscription est obligatoire avant toute fréquentation jusqu'au jeudi précédant la semaine souhaitée, sous peine d'une pénalité.

Inscriptions sur le Portail Enfance à l'adresse :

<https://capinghem.fr/enfance>

• GARDERIE PÉRISCOLAIRE

L'accueil en garderie a lieu tous les jours de la semaine, le matin avant l'école et l'après-midi après l'école et/ou de l'étude dirigée. Les enfants sont encadrés par des animatrices et ont la possibilité de pratiquer des activités libres (coins jeux) ou une activité créative proposée chaque soir par l'équipe d'animation. Les inscriptions se font en amont de la prestation. Les enfants sont inscrits à la séance (de 1h à 1h15). Le tarif reste identique, quel que soit l'horaire d'arrivée sur la séance de votre enfant.

En cas de retard, une séance supplémentaire pourra vous être facturée.

• ÉTUDE DIRIGÉE

Les élèves de primaire, du CP au CM2, peuvent s'inscrire à l'étude dirigée qui se déroule de 16h15 à 17h15 et encadrée par les enseignants de l'école.

L'inscription à l'étude se fait à la semaine. Vous pouvez également réserver les séances sur l'ensemble d'une même période (ex : de septembre aux vacances de la Toussaint).

• ACM (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DU MERCREDI

Depuis septembre 2018, le mercredi est devenu un temps périscolaire. L'équipe d'animation accueille vos enfants chaque mercredi de l'année scolaire à l'Espace Arc-en-ciel pour leur proposer une journée d'activités récréatives, manuelles, et d'initiation à la pratique sportive.

L'inscription pour les mercredis peut être réalisée jusqu'au lundi soir précédant la séance souhaitée sur le portail enfance !

• CENTRE DE LOISIRS DES PETITES ET GRANDES VACANCES

Le centre de loisirs de Capinghem accueille vos enfants durant les vacances. Les inscriptions sur le portail enfance seront ouvertes 15 jours avant le démarrage des centres (sauf pour l'été, les inscriptions seront lancées au mois d'avril 2021).

Dates d'ouverture du Centre de Loisirs 2020-2021

- **Vacances de la Toussaint** : du 19 au 23 octobre 2020 (1 semaine).
- **Vacances de Noël** : **centre fermé**.
- **Vacances d'Hiver** : du 22 au 26 février 2021 (1 semaine).
- **Vacances de Printemps** : du 26 au 30 avril 2021 (1 semaine).
- **Vacances d'été** : dates à venir (information communiquée d'ici les vacances de la Toussaint).

Horaires d'ouverture du Centre de Loisirs (mercredis, petites et grandes vacances)

- **7h30 - 8h30** : garderie du matin
- **8h30 - 9h** : accueil échelonné
- **9h - 12h** : activités du matin
- **12h - 13h30** : pause méridienne
- **13h30 - 14h** : accueil échelonné
- **14h - 17h** : activités de l'après-midi
- **17h - 18h** : garderie du soir

Inscriptions sur le Portail Enfance

Chaque prestation est soumise à inscription en amont (garderie, cantine, étude, mercredis, petites et grandes vacances). **Sans inscription préalable, vos enfants pourront se voir refuser l'accès à nos prestations.**

Les inscriptions et paiement se font en ligne sur le Portail Enfance : <https://capinghem.fr/enfance>

Vous pouvez également payer par chèque (à l'ordre de la Régie Périscolaire de Capinghem). **En cas d'oubli, des pénalités pourront s'appliquer (cf. règlement intérieur disponible sur le Portail Enfance).**